

N/REF : 21/03/2025 9H46 C:000053 I:00038
V/REF : AC/C15499
V/Email reçu le Vendredi 21/03/2025 à 9H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CDA
IMMEUBLE : CAR.DES AIRELLES-CDA
1 RUE DES QUATRE ARPENTS
CARRE DES AIRELLES
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 26 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLÉE 5 ARPENTS - MR GUILLARD : 06 20 81 94 23 / 07 59 56 35 58
LOGEMENT N° 107803, PORTE N°109, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE DANS LE LOGEMENT
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 24/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PROBLEMATIQUE LIÉE AU SYSTEME PILOTAGE HEURES CREUSES/HEURES
PLEINES
MISE EN MARCHÉ FORCÉE DU CONTACTEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : FAIRE APPEL AU FOURNISSEUR POUR L'ACTIVATION DU SYSTEME
HEURES CREUSES/HEURES PLEINES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 25/03/25 à 09H35 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 24/03	1	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.	Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.